

279 P NP **DM172**

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

À :

**Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Té:

De : Claude Ouimet, St-Valentin

Nombres de pages : 4

Mémoire présenté au BAPE :Projet de parc éolien St-Valentin

Saint-Valentin 24 mars 2011

Mon nom est Claude Ouimet, je suis résident de St-Valentin et je suis propriétaire avec ma conjointe Odette Fortin d'une terre de plus de 360 arpents située au nord de la municipalité. Je ne suis pas agriculteur et seulement une petite partie du lot est cultivable. Cette propriété est majoritairement boisée et représente la plus importante superficie non cultivée des municipalités de St-Paul et St-Valentin. Une éolienne est prévue être construite sur ma terre sur une partie en location qui sert à l'agriculture.

Le projet éolien St-Valentin est une bonne façon de participer au développement des énergies renouvelables au Québec, il y a du vent et la population qui consomme est à proximité ce qui évite du gaspillage et des pertes électriques comparativement à des barrages ou des projets éoliens situés dans le nord du Québec.

Le projet est acceptable parce que les nombreuses conditions venant de toutes sortes de ministères encadrent la façon de localiser les éoliennes pour éviter les impacts sur l'environnement. Les conditions mises en place par le gouvernement sont les mêmes que celles qui ont servi pour d'autres projets éoliens au Québec et il ne semble pas y avoir d'impacts importants dans ces secteurs sur la population. Les biologistes ont fait de nombreux inventaires qui vont servir pour le suivi des oiseaux et chauve-souris une fois le parc en opération, si il y avait des problèmes importants il faudrait que le promoteur trouve des solutions pour les régler.

Les municipalités et la MRC ont aussi passé des règlements qui donnent les conditions pour l'installation des éoliennes. Par exemple la superficie boisée de mon lot a été spécifiquement désignée comme zone d'exclusion par la MRC et ce sans que j'ai été consulté. Je suis un des seuls à avoir attendu pour défricher ma terre et aujourd'hui je n'ai plus le droit de le faire et je n'ai pas de possibilités d'en tirer un revenu. Pendant ce temps, les municipalités des environs continuent de couper des boisés pour construire des résidences ou des commerces. Les conditions imposées au projet sont donc comparativement beaucoup plus sévères que pour les autres développements.

Si c'est possible, compte tenu des taxes qui augmentent sans cesse, j'aimerais pouvoir garder ma terre et pouvoir l'offrir à mes enfants plus tard. Il faut dire que l'utilisation principale que j'en fais, est comme territoire de chasse avec mon fils de 16 ans. D'autres personnes de la région y chassent aussi. Selon ma connaissance du milieu je crois que le projet n'aurait pas vraiment d'influence sur la faune dans ce secteur et les activités normales pourront continuer.

Même si à St-Valentin il semble que l'opposition soit importante il me semble que plusieurs personnes n'ont possiblement pas pris le temps de comprendre tous les détails du projet et comprendre les effets réels anticipés. Par exemple les gens qui ne sont pas habitués aux distances en mètres ne réalisent pas que les éoliennes seront situées loin des habitations au milieu des terres. Les gens ont aussi peur en raison d'informations incomplètes ou non adaptées à notre localité qui ont été distribuée au courant des derniers mois. Plusieurs craintes qui avaient été mentionnées ne semblaient pas fondées selon les réponses données durant les audiences par le promoteur et les représentants des ministères. Les risques pour la santé ne pas important en raison des distances séparatrices. Pour ce qui est du son émis par les éoliennes, les distances séparatrices prévues devrait faire sorte que le bruit ne sera pas vraiment dérangeant même pour les citoyens habitant à moins de 1 km des éoliennes.

L'argent qui sera dépensé dans la région pendant la construction va être un avantage parce que ça aidera à garder l'économie active en 2012. Par la suite les emplois pour les techniciens vont être intéressants et stables pour des jeunes qui seraient intéressés par ce métier.

Le gouvernement devrait autoriser le projet parce qu'il suit les orientations pour le développement de l'éolien au Québec. Les conditions d'implantation du projet sont semblables à ce qui se fait ailleurs au Québec par rapport à l'environnement.

Claude Ouimet

